# Compte rendu de la réunion préparatoire à l'assemblée générale constitutive du vendredi 11 mars 2016

Monsieur Breton maire adjoint chargé de la politique de la ville vient dire un mot de bienvenue. Il confirme la **disponibilité des services** de la ville et d e la communauté d'agglo sur la mise en place des conseils citoyens.

A notre demande le **nouveau délégué du Préfet** nous sera présenté et pourra répondre à nos questions en termes de conformité sur certains points

Tour de table des présents: les 4 conseils citoyens (Nacelle, Ermitage-Montconseil, Rive Droite-Centre ancien et Tartertets) sont représentés.

Il est noté que les présents sont loin de représenter la majorité des élus et suppléants invités à la réunion.

Cela s'est vérifié lors des réunions locales : peu de gens se sont déplacés.

#### 4 questions sont posées

- Faut- il être du quartier pour être élu ? Attente d'une vérification dans le texte de loi.
- Une association peut-elle être sur plusieurs conseils de quartier? Attente d'une vérification dans le texte de loi.
- Peut on désigner quelqu'un sur une association quand il n'y a pas eu de personne désignée lors du vote (situation d'Arc en ciel) une réponse favorable des présents est donnée.

# Les statuts

Les statuts nous paraissent trop flous dans les objectifs nous ne pouvons pas les voter en l'état. La composition du bureau est é revoir pour respecter le

# L'association commune

Après en avoir longuement débattu présents les présents estiment qu'une seule association a l'avantage d'économiser les forces et l'énergie mais nous ne sommes pas certains que l'égalité entre les guartiers soient respectée.

Des éléments de prise de décision devront être précisés particulièrement concernant les décisions financières.

#### Relevé de décision

- Il est décidé un report de l'assemblée générale pour permettre aux conseils citoyens de retravailler ensemble.
- Chaque conseil citoyen se charge de joindre les élus de leurs quartiers grâce au listing pour les inciter à participer au prochain conseil de quartier.
- Chaque conseil citoyen retravaille sur les statuts en détail pour consolider les articles jugés incomplets ou trop flous de repréciser les fonctions et objectifs des conseils citoyens.
- La question de savoir s'il y une ou 4 associations pour gérer la dotation de l'Etat et choisir les projets n'est pas réglée elle devra être posée en conseil citoyen de quartier pour un vote ultérieur.

- Pour la présidence il est proposé d'alterner chaque année un président su collège des habitants et un président du collège des associations.
- Le CA doit se réunir au moins une fois par an
- L'assemblée générale doit se réunir une fois par an.
- Il faudra trouver un moyen d'assurer l'égalité de traitement entre les 4 quartiers.
- Il est décidé que chaque conseil citoyen fait une liste d'émargement et que les citoyens qui viennent en assemblée plénière représentent tous ceux qui ont signé en conseil.
- Les conseils de quartier doivent désigner leurs représentants aux comités de pilotage.

## Nos demandes auprès des instances

- Avoir accès au texte de référence pour la création et le fonctionnement des conseils citoyens.
- Avoir le listing de tous les élus des 4 conseils citoyens.
- Connaître le fonctionnement et le calendrier des réunions des comités de pilotage ANRU
- 1 local pour nous réunir en cas de besoin
- 1 contrat aidé, ou autre dispositif, pour la gestion de l'association et l'aide aux conseils locaux.
- Rencontrer monsieur Deric délégué au Préfet.
- Que Madame Holder puisse se charger d'envoyer le compte rendu à tous les membres des conseils citoyens

#### Le calendrier

- Rive Droite le 16 mars 19h maison de quartier
- Ermitage Montconseil le 29 mars 18h salle Curie
- Nacelle le 30 mars 18 h salle à définir
- Tarterêts le 7 avril à 18 h maison des associations
- Réunion plénière le 8 avril à 19h en Mairie.